

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 910

présenté par

Mme Dalloz, Mme Bonnivard, M. Gosselin, M. Seitlinger et M. Vermorel-Markes

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le domaine du Grand âge les rapports sont déjà nombreux.

Les évolutions concrètes doivent maintenant passer par des actes et non plus par un énième rapport.

Cet amendement supprime donc cet article.